

Compte-Rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire « La Côte-Saint-André pour Toutes et Tous » du 02 juin 2026

Ouverture de l'assemblée à 19h00

L'Assemblée est composée de 27 membres présents et représentés parmi 42 adhérents, Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Ordre du jour :

- **Validation des statuts 2026**
- **Élection du conseil d'administration 2026**

L'assemblée désigne :

- Alexandre PARIZOT – Président de séance
- François JOUSSE – Secrétaire de séance
- Christian BOULAIS - Scrutateur de séance

Modification des statuts de l'association

Lecture est faite de la rédaction des nouveaux statuts de l'Association soumis au vote.

Les échanges portent ensuite sur les quelques points restants à discuter, notamment la question des quorums en Assemblée générale ordinaire et extraordinaire.

A l'unanimité, l'assemblée se prononce pour :

- La suppression de la notion de quorum en assemblée générale ordinaire
- L'instauration d'un quorum des deux tiers des adhérents ainsi que d'une majorité des trois-quarts pour les décisions prises en assemblée générale extraordinaire

Élection du conseil d'administration 2026

Après appel à candidature, le collège des adhérents de l'assemblée élit à l'unanimité les membres du conseil d'administration 2026 :

Jean-Marc BAZOGE ; Christian BOULAIS ; Mireille BOYRIVEN ; Nadine CORMORANT ; Alain DAVID ; Catherine DREVON ; François JOUSSE ; Philippe NOUVEL

Les quatre membres du collège des élus compléteront le conseil d'administration 2026 :

Camille BERGDOLL-FANACK, Julie MAGNEA, Christophe VIGNON, Francis CORREARD.

Ce CA se réunira prochainement pour élire en son sein le Président, le Secrétaire et le Trésorier parmi les membres du collège des adhérents.

Sa mission prioritaire sera la rédaction du Règlement Intérieur.

Clôture de l'assemblée à 21h45